

2024/492

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 07/10/2024	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Michel PLAZA, Patrick LANNES, Florian GUZDEK,
Nombre de conseillers :	
En exercice : 27	
Présents : 20	Absents excusés ayant donné procuration : Thierry SEGARRA absent excusé procuration Christine MALET, Serge CIVIL absent excusé procuration Pascale MICHEL, Béatrice BAILLEUL absente excusée procuration Sandrine RABASSE, Patrice PASTOU absent excusé procuration Nicolas BARTHE, Isabelle OSTERSTOCK absente excusée procuration Aurélie PASTOR BARNEOUD, Fabrice SCHORDING absent excusé procuration Rudy KLEIN
Votants : 24	Absents excusés : Bernard PAGES Absents : Jean-Charles FESQUET, Fabien BATLLE Secrétaire de séance : Sandrine RABASSE

BUREAUX DE VOTE
Modification des emplacements

Laurent LOPEZ rappelle à l'Assemblée que le territoire communal est découpé en 7 bureaux de vote

- Bureau 1 – Foyer des Aînés – Centralisateur
- Bureau 2 – Salle des Fêtes
- Bureau 3 – Salle polyvalente
- Bureau 4 – Salle polyvalente
- Bureau 5 – Maison des Associations
- Bureau 6 – Salle TAILLEFER
- Bureau 7 – Salle BERENGER

Il explique qu'en prévision des prochains travaux de démolition et de construction concernant l'espace Abelanet, il est nécessaire de modifier les emplacements de certains bureaux de vote.

Il propose l'organisation suivante

- Bureau 1 – Médiathèque Teresa REBULL - Centralisateur
- Bureau 2 – Salle des Fêtes
- Bureau 3 – Médiathèque Teresa REBULL
- Bureau 4 – Médiathèque Teresa REBULL
- Bureau 5 – Médiathèque Teresa REBULL
- Bureau 6 – Ecole élémentaire (locaux plateau sportif)
- Bureau 7 – Ecole élémentaire (locaux plateau sportif)

Oùï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

2024/493

NB

APPROUVE le nouvel emplacement des bureaux de vote comme désigné ci-dessous

- Bureau 1 – Médiathèque Teresa REBULL - Centralisateur
- Bureau 2 – Salle des Fêtes
- Bureau 3 – Médiathèque Teresa REBULL
- Bureau 4 – Médiathèque Teresa REBULL
- Bureau 5 – Médiathèque Teresa REBULL
- Bureau 6 – Ecole élémentaire (locaux plateau sportif)
- Bureau 7 – Ecole élémentaire (locaux plateau sportif)

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du 21.10.2024

Fait à Toulouges, le 15 octobre 2024

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 21.10.2024